



Mille et un loisirs

Vacances d'été 2022

• « Mille et Un Loisirs en folie »

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	A partir de 1201 €	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	A partir de 1201 €
Journée avec repas	17,90 €	19,47 €	20,10 €	20,90 €	22,47 €	23,10 €
Matin ou après-midi avec repas	9,90 €	11,47 €	12,10 €	12,90 €	14,47 €	15,10 €
Matin ou après-midi sans repas	7,10 €	8,67 €	9,30 €	10,10 €	11,67 €	12,30 €

!!! Supplément pour chaque veillée : 6 €

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, le repas et le goûter. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la commune (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Comment inscrire son enfant :

- Dépôt du dossier **complet** chez Aurélie BOZONNET avant le 18 juin 2022
- Permanences inscriptions au stade (Route de St Martin le Chatel) :
 - o Samedi 4 juin 2022 de 9h à 12h
 - o Mercredi 8 juin 2022 de 16h30 à 19h
 - o Vendredi 10 juin 2022 de 17h à 19h

L'adhésion annuelle pour 2022, de 6 € par enfant, à l'association est obligatoire et à acquitter à la première inscription sur 2021.

Centre de loisirs Attignat : 529 rue de l'Eglise - 01340 ATTIGNAT

Siège : AS ATTIGNAT FOOT « Mille et un loisirs » : 305 Grande Rue - 01340 ATTIGNAT

Adresse de correspondance : AS ATTIGNAT FOOT « Mille et un loisirs »

Chez Aurélie BOZONNET - 135 allée de l'Aulnaie 01340 ATTIGNAT

☎ 06.08.31.25.24

Mail : secrtaire@asattignat-foot.com

ou 1001loisirsattignat@gmail.com

DOSSIER D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS 2022

(A ne remplir que si l'enfant n'a pas encore été au centre en 2022)

Nom de l'enfant : Prénom :

Né(e) le : / / À

RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) :

Père / Mère / Tuteur (Rayer les mentions inutiles)

Nom / Prénom du Responsable Légal 1 :

Adresse :

Domicile : / / / / Portable : / / / /

Adresse mail :

Profession : Tél Professionnel : / / / /

Employeur :

N° Allocataire CAF :

N° ALLOCATAIRE MSA :

Situation familiale : Célibataire / Marié(e) / PACSé(e) / Concubinage / Veuf(ve) / Séparé(e) / Divorcé(e)

Père / Mère / Tuteur (Rayer les mentions inutiles)

Nom / Prénom du Responsable Légal 2 :

Adresse :

Domicile : / / / / Portable : / / / /

Adresse mail :

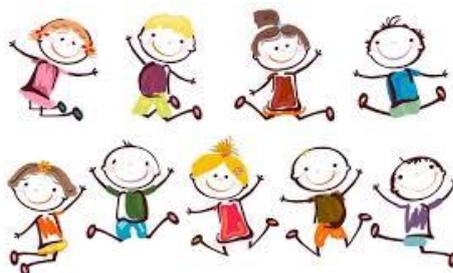
Profession : Tél Professionnel : / / / /

Employeur :

N° Allocataire CAF :

N° ALLOCATAIRE MSA :

Situation familiale : Célibataire / Marié(e) / PACSé(e) / Concubinage / Veuf(ve) / Séparé(e) / Divorcé(e)



AUTORISATIONS 2022

(A ne remplir que si l'enfant n'a pas encore été au centre en 2022)

- 1/ J'ai pris connaissance du règlement intérieur 2022 et m'engage à le respecter.
- 2/ J'autorise le responsable du séjour à faire pratiquer, en cas d'urgence, sur mon enfant toutes interventions chirurgicales que le médecin jugera nécessaire.
- 3/ Je m'engage à payer les frais de séjour avant le départ et à rembourser le cas échéant à l'association l'intégralité des frais médicaux engagés.
- 4/ En cas de renvoi pour inadaptation (les frais du séjour sont dus), je m'engage à prendre en charge les frais de retour individuel et ceux d'un animateur.
- 5/ Aucun remboursement ne sera consenti si l'enfant quitte le centre pour quelque motif que ce soit.
- 6/ En cas de vol, aucune indemnisation n'est prévue et notre association décline toute responsabilité.
- 7/ J'autorise le Directeur du centre « ASA - Mille et un loisirs » à consulter le CDAP, pour y faire vérifier mon quotient familial CAF : OUI / NON
- 8/ J'autorise « ASA - Mille et un loisirs » à diffuser la photo de mon enfant en groupe par la presse : OUI / NON
et/ou sur le site internet : OUI / NON
- 8/ J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant au centre de loisirs :
- Nom / Prénom :
- Qualité : Téléphone : / / / /
- Nom / Prénom :
- Qualité : Téléphone : / / / /
- Nom / Prénom :
- Qualité : Téléphone : / / / /

Fait à

Le / / 2022

Signature obligatoire des parents, précédée de la mention "Lu et Approuvé"

SORTIES PROGRAMMEES :

ATTENTION : les activités et sorties ne sont pas toutes énumérées et pourront être modifiées en fonction des contraintes sanitaires ou de la météo pour garantir la sécurité de tous.



Mardi 12 juillet 2022 :
Journée « jeux » au stade
(Accueil/Départ directement au stade)

Vendredi 15 juillet 2022 :
Après-midi au stade
Ventre-et-glisse
(Départ directement au stade)

Mardi 20 juillet 2022 :
Journée trampoline à Oullins
Départ à 8h30
(Attention : Repas tiré du sac)



Vendredi 22 juillet 2022 :
Grand jeu « les 6 travaux d'Hercule »



Jeudi 28 juillet 2022 :
Accrobranche à la Grange du Pin
(Attention : Repas tiré du sac)

Vendredi 29 juillet 2022 :
Goûter avec les parents à partir de 16h30

**Mardi 2 Août 2022,
Mardi 16 Août 2022,
Lundi 22 Août 2022**
Matinée piscine à la Plaine Tonique
(Attention : Repas tiré du sac)



Jeudi 11 Août 2022 :
Journée à l'Ile de Bresse



Jeudi 25 Août 2022 :
Fête Foraine

Vendredi 26 Août 2022 :
Goûter avec les parents à partir de 16h30



Nos veillées d'été :

- * *Lundi 11 juillet 2022 : Jeux d'été*
 - * *Mardi 26 juillet 2022 : « je me déguise et je fais mon spectacle »*
 - * *Mardi 9 août 2022 : « Loup-Garou – Jeux de société »*
 - * *Mardi 23 août 2022 : « Cinéma – Hot-Dog/Chips/Pop-corn »*
-



Le nécessaire au centre pour cet été:

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite,
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture...),
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil,
- Une crème solaire pour me protéger du soleil,
- Doudou et tétine, pour me reposer pendant les vacances,
- Tenue et chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser,
- Un drap et un plaid pour se reposer

Petit pense-bête :

- Numéro du centre de loisirs : 04.74.25.95.30
- Numéro de Coralie en cas d'urgence : 06.26.89.26.15
- Mail : 1001loisirsattignat@gmail.com
- Les journées sont organisées comme suit :
 - ✚ **Matin** : Accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h
 - ✚ **Midi** : Repas de 12h15 à 13h30
 - ✚ **Après-midi** : Accueil de 13h30 à 14h - Activités de 14h à 17h puis départ des enfants de 17h à 18h30

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12H15. Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après-midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, *exceptionnel et justifié*, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.